

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
A l'attention de
Monsieur Guido VAN CAUWELAERT
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1**

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : /
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.110/s.363
Annexe : documents photographiques

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Royale 150-152 / place du Congrès 2.
Ancien immeuble *Leverhouse*, actuellement Institut Supérieur Industriel de Bruxelles.
Proposition d'extension de classement comme monument.**
(Dossier traité par Mme S. Valcke – D.M.S.)

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis le souhait de vous proposer l'extension du classement comme monument des façades et toitures à la totalité du bien repris sous-rubrique.

Les façades et toitures de l'immeuble 2, place du Congrès / 150-152, rue Royale sont classées comme monument par arrêté du 19 avril 1977. Ce classement, qui visait à protéger l'environnement de la Colonne du Congrès, ne prit pas l'intérieur de l'immeuble en considération. Les façades de style néo-classique teinté de Renaissance italienne ont été construites en 1850-1852. Elles forment un ensemble symétrique avec l'hôtel de maître sis en face, 1 place du Congrès. L'attribution traditionnelle à l'architecte Joseph Poelaert (1817-1879),¹ a été remise en question au profit d'une attribution à l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar (1811-1880), auteur des « Bas-Fonds de la rue Royale », de l'escalier monumental qui reliait la place au bas de la ville, et de plusieurs maisons rue Royale 71-73 etc.² Quoiqu'il en soit, il ne reste plus rien de l'intérieur de 1850.

En 1919-1920, le bâtiment fut une première fois agrandi par l'annexion du 152, rue Royale, pour la Banque transatlantique belge, et l'intérieur fut entièrement transformé.³ Les travaux furent confiés à

¹ *Poelaert et son temps*, Bruxelles, 1980, p. 172-174.

² *Ibidem*, p. 157-159.

³ Chronologie dans : *le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles*, 1A, 1989, p. 315-316.

l'architecte Paul Saintenoy (1862-1952). Seules les façades d'origine, rue Royale et côté Colonne du Congrès, furent maintenues (celle de la rue Vandermeulen date de 1919-1920) et une nouvelle structure fut bâtie à l'intérieur. Les pièces se répartissent autour d'une grande salle (des guichets) centrale rectangulaire, éclairée par une grande verrière. La structure est constituée de piliers montant sur deux niveaux et portant, à l'étage, une coursière métallique à balustrade en fer forgé.

En 1922, le bâtiment devenait propriété des *Lever Brothers*, qui en firent leur siège bruxellois : la *Leverhouse*. Cette société était la maison mère de la *Société anonyme des huileries du Congo Belge* qui possédait depuis 1911 des concessions importantes au Congo pour l'exploitation d'huile de palme, e.a. pour les savonneries du groupe Lever. Le programme de cette *Leverhouse* était, en fait, une sorte de musée de la propagande coloniale : « Deze maatschappij beschikt in haar Brusselse *Leverhouse*, aan de Koningstraat, bij de Congresszuil, over een eigen propagandadienst met William Périer als directeur. Hij creëert er een koloniaal museum met een cinemazaal waar permanent en gratis *Du Congo Belge au Consommateur Belge* wordt vertoond, een documentaire over de produktie en het gebruik van palmolie. De film, gemaakt tijdens de Kongoreis van Lord Leverhulme, hoofd van de maatschappij, heeft na zijn première op 16 april 1925 al een echte ronde van België ondernomen. Brussel was er goed voor 278 schoolvoorstellingen en 238 openbare vertoningen, samen bijgewoond door meer dan 50.000 personen. Verder konden meer dan 15.000 jongeren deze film zien in Antwerpen, Brugge, Luik en Oostende. Ondertussen zijn andere prenten in voorbereiding, onder meer over de koperproduktie van de *Union Minière*, over de *Forminière* en over bosexploitation in Kongo. Bij de plechtige opening van het museum in het *Leverhouse*, op 7 november 1925, schetst Périer het drievoudige doel : 'Aan het publiek en vooral aan de jeugd het actuele Congo tonen, bij de jeugd koloniale roepingen opwekken en ten slotte de materiële rijkdommen van de kolonie leren kennen' »⁴.

Les travaux d'aménagement furent à nouveau confiés à Paul Saintenoy qui fut chargé d'unifier la façade côté rue Royale (désormais de 7 travées), d'y percer une nouvelle porte d'entrée, d'aménager un vestibule d'honneur et d'un escalier droit, menant à la grande salle centrale. Le vestibule est un bel exemple d'académisme aux allures coloniales, tapissé de marbres exotiques et possédant, dans deux grandes niches latérales se faisant face, des statues en bronze d'un chasseur nègre (par Paul Wissaert) et d'une payeuse noire (par Isidore De Rudder)⁵. Dans ce vestibule, on notera également la très belle porte en fer forgé, les appliques en bronze en forme de flambeaux, et les portes en ébène avec des frises en cuivre. Malgré sa date (1925), le style est encore celui du « Musée colonial » de Tervuren (1910), plutôt que de l'Art déco (1925) ou des styles coloniaux de l'Exposition coloniale de Vincennes (1931). À l'évidence, ici, il s'agissait de faire impression sans choquer.

⁴ Luc VINTS, *Kongo made in Belgium. Beeld van een kolonie in film en propaganda*, Kritak, p. 61-63.

⁵ Toutes deux produites dans la Fonderie Verbeyst à Bruxelles.

La grande salle des guichets servit vraisemblablement de salle de projection des films de propagande. La structure (colonnes, verrière et coursière) est intacte ainsi que le parquet. Dans les locaux périphériques, transformés en classes, il ne reste plus rien. Seuls les bureaux (côté rue Royale et à l'angle de la place du Congrès) conservent un équipement d'origine ainsi que de très belles portes (certaines avec un guichet, de l'époque de la banque). Les sanitaires sont également intacts (portes, céramiques). On notera également l'escalier qui dessert les cinq étages, ainsi qu'un escalier de service, en fer ajouré, du côté de la rue Vandermeulen. Dans le sous-sol, la voie carrossable conserve un revêtement de mosaïques.

L'immeuble a été acquis en 1958 par l'État pour y installer l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles (ISIB). Des locaux ont été aménagés en classes par l'adjonction de parois. Depuis lors, peu de travaux ont eu lieu et le bâtiment est dans un état de conservation satisfaisant. Aujourd'hui, le bâtiment appartient à la Communauté française et l'ISIB fait partie de la Haute École Paul-Henri Spaak.

En conséquence et conformément à l'article 222 du COBAT, la C.R.M.S. a estimé que cet immeuble méritait amplement l'extension du classement comme monument à sa totalité, vu les qualités architecturales et esthétiques des intérieurs, de son intérêt artistique, esthétique et historique. Elle demande que la Direction des Monuments et des Sites prenne en charge l'élaboration du dossier complet et de soumettre cette proposition au Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : Cabinet du Secrétaire d'Etat E. Kir.